



## CE DRBP :

# L'information de vos élus CFDT

Le trait d'union entre les salariés



Janvier 2015

### Vos correspondants :

Vos élus CFDT assurent une permanence tous les lundis depuis le 1er Septembre :

**DRBP**  
**10-12 rue des Trois Fontanots,**  
**92000 NANTERRE**  
**06 73 98 52 45, 06 65 34 65 38,**  
**06 67 24 54 97**



Sophie Crépeaux



Isabelle Delcroix



Sylvie de Freitas



Anita Guignard



Corinne Murer



Bernard Avenel



Damien Marthon



Jean Marie Remy



Juan Antonio Gonzalez



Alain Meunier



Yannick Margerie

## CE du 29 Janvier: Quid du dialogue social ??? Déclaration à l'attention de Mr Nicolas DRAUX, Directeur de la DR

Monsieur,

Le préambule de la constitution de 1946 spécifie que « **tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.** »

Par l'intermédiaire de leurs représentants, les salariés ont besoin de s'informer, de comprendre les évolutions du marché, de l'environnement, des réglementations et leurs conséquences sur les métiers. Les salariés souhaitent influencer sur leurs conditions de travail, en débattre, être conseillés, et défendus le cas échéant.

Depuis la position commune de 2001 relative à la négociation collective et au dialogue social, les partenaires sociaux ont entrepris une rénovation du cadre dans lequel s'inscrivent leurs échanges, afin de l'adapter aux spécificités de la société actuelle, de ses organisations de travail, des femmes et des hommes qui la font vivre.

Une progression souvent difficile de la confrontation et du dialogue s'est peu à peu imposée pour parvenir à un dialogue social plus accessible et plus utile pour chacune des parties prenantes.

Un dialogue social équilibré et constructif requiert un degré de maturité des acteurs de part et d'autre, ainsi **qu'une confiance mutuelle assise sur la prise en compte réciproque des propositions avancées et sur le respect des engagements respectifs.** Ces conditions peuvent se construire et s'étayer avec le temps, si la volonté des parties prenantes est réelle. Nous considérons que l'enjeu mérite cet effort, puisqu'il s'agit de créer un contexte favorable à la réussite économique et sociale de notre entreprise et de ses salariés.

Tout en laissant la possibilité de l'ouvrir à d'autres acteurs (les salariés, Les experts mandatés par les partenaires), l'acceptation du dialogue social en entreprise doit demeurer celle que reconnaissent les partenaires sociaux qui le pratiquent : un dialogue entre les employeurs d'une part, les représentants des salariés d'autre part.

Le dialogue social s'avère être non seulement un gage de paix sociale et civile, mais au-delà un facteur de performance économique et sociale, l'interdépendance des deux se constatant dans les entreprises qui réussissent.

Le bien-être des salariés respectés, écoutés, reconnus pour leur travail, leurs idées et leurs contributions se traduit aussi dans la productivité et la compétitivité de l'entreprise.

La qualité du dialogue social peut s'apprécier au travers de plusieurs critères : image sociale interne et externe de l'entreprise, évolutions des politiques salariales, innovation sociale, fréquence et mode de règlement des conflits, prévention des contentieux, degré d'intégration des avis des représentants des salariés dans les projets de l'entreprise et des établissements...

Il en est de même de son efficacité : effectivité de ce dialogue, concordance des thèmes abordés et des sujets essentiels pour l'entreprise et ses salariés, utilité pour les salariés comme pour les employeurs, niveau d'anticipation et réactivité, capacité de résolution, simplicité de mise en œuvre...

SECTION SYNDICALE DRBP - ZSYDRBP - 10 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer  Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnparibas

mail: NANTERRE BDDF CFDT DRBP





La définition du dialogue social doit être pérenne. D'une consultation souvent trop théorique, il s'agit d'aller vers un débat authentique où chaque partie fait valoir ses intérêts et ses idées le plus possible en amont des décisions.



Afin d'y parvenir, il faut accroître la capacité des instances à s'emparer des problématiques économiques et sociales pour permettre aux représentants des salariés et des employeurs un usage adéquat du dialogue social, porteur de solutions, où les débats importants ont lieu au moment où leur utilité, leur capacité à influencer sur les projets est réelle.

Janvier

Ces phrases expriment la position et les vœux de la CFDT sur la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité du dialogue social ainsi que la représentation des salariés dans les entreprises.

Autant dire que nous sommes toujours dans l'attente d'une véritable évolution dans ce domaine aussi bien au sein de notre entreprise que de notre réseau.

**En effet, estimant d'une part qu'aussi bien nos préconisations que celles de l'expert n'ont pas été prises en compte dans sa mise en œuvre, et le jugeant inachevé et inabouti d'autre part dans sa présentation en l'absence d'information sur les réformes du commissionnement individuel à l'acte et les horaires, la CFDT n'a toujours pas rendu d'avis sur le projet Préférence Client.**

**Même si nous ne nous berçons plus d'illusions, votre déclaration du 25 septembre 2014, lue en séance par votre adjointe, sur la nécessité de maintenir un dialogue social de qualité, dans le cadre d'une compréhension partagée des sujets, d'une démarche qui le favorise dans l'écoute et le respect mutuel, avec des délais de réponse satisfaisants, avait suscité une attente de notre part.**

Mais le 27 novembre 2014, un premier incident est venu égratigner cet espoir puisque vous vous êtes offusqué de notre souhait de prendre le temps de la relecture préalable de vos propos en séance sur la situation 2014 et la feuille de route 2015 de la DRRP avant de vous poser des questions.

A votre initiative, nous nous sommes expliqués ensuite sur ce sujet.

Tout comme vous n'aviez pas compris notre réaction, vous pensiez qu'il en allait de même pour nous en ce qui concernait vos propos alors que nous les trouvions simplement inacceptables en l'état.

Ayant finalement eu communication de cet extrait de procès-verbal, nous vous avons posé questions auxquelles nous espérons que vous apporterez des réponses complètes et détaillées au cours de cette séance.

Le 18 décembre 2014, nous avons de nouveau été surpris de constater que notre demande relative à la communication des supports de présentation du GPS 2014 avait fait l'objet d'un refus de votre part, associé à votre refus récurrent de nous répondre au sujet :

**des mesures et projets envisagés en matière d'amélioration, de renouvellement ou de transformation de l'équipement ou des méthodes de production et d'exploitation et leurs incidences sur les conditions de travail et d'emploi**

D'une part

**Ainsi que sur l'effectif physique et budgétaire de toutes les agences des groupes et services du périmètre du CE de la DRRP d'autre part,**

Aussi, nous réitérons nos demandes qui ne sauraient en aucun cas mettre en danger ni la situation financière de notre établissement ni sa réputation.

A défaut d'obtenir satisfaction, Nous serons contraints de mettre en doute votre volonté de nourrir un dialogue social de qualité dans l'écoute et le respect mutuel.

Et par ailleurs, nous étudierions toutes les dispositions nous permettant d'obtenir autrement des réponses que des directeurs de BNPPARIBAS n'hésitent pourtant pas à communiquer dans d'autres régions aux représentants des salariés.

**VOS ELUS CFDT RESTENT A VOTRE DISPOSITION POUR REPENDRE A VOS QUESTIONS !!!**  
**N'HESITEZ PAS A NOUS APPELER !!!**

SECTION SYNDICALE DRBP - ZSYDRBP - 10 rue des 3 Fontanot, 92000 Nanterre

www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnpparibas

mail: NANTERRE BDDF CFDT DRBP  
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer  Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

